



# Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux  
33260 La TESTE DE BUCH

## CHARTRE DES BENEVOLES DE L'APSDA

### *Les horaires du refuge :*

Le refuge est ouvert au public tous les jours de 10h à 11h 30 et de 16 h à 17h 30 y compris les dimanches et jours fériés.

Il est demandé aux bénévoles de respecter les heures d'ouverture.

L'accès à la fourrière est strictement interdit, sauf avec autorisation d'un responsable.

### *Responsables :*

Sur le site, vous rencontrerez 2 employés et la présidente de l'APSDA

Ils sont présents pour vous informer et échanger avec vous pour des informations concernant les chiens présents au refuge ou pour toutes autres questions .

### *Inscription au bénévolat :*

Conditions administratives nécessaires à l'inscription en tant que bénévole :

- Etre âgé de 18 ans,
- Etre adhérent(e) à l'Association
- Remplir la fiche d'adhésion et s'acquitter d'un montant de 25 € par personne ou 35 € pour un couple. (Adhésion annuelle et valable pour l'année civile)
- Avoir une assurance Responsabilité Civile (l'assurance du bénévole doit le couvrir en cas d'accident ou de morsures; le refuge se dégageant de toute responsabilité dans ces cas.

Tout animal est potentiellement dangereux, notamment compte tenu du fait que les chiens accueillis au refuge ont souvent un passé douloureux.

En conséquence nous vous demandons de bien prendre conscience de ce point avant de vous engager dans notre association et d'être attentif aux signes que les chiens vous feront ( regards, grognements....)

Le nouveau bénévole doit signer la charte qui l'engage et lui indique les règles à respecter. 1 exemplaire de la charte lui sera remis).

-1 à 2 jours de formation sont nécessaires pour devenir bénévole.

Le nombre de bénévoles promeneurs est fixé à 4 maximum par session.

Nous nous réservons le droit d'augmenter le nombre de bénévoles en fonction du nombre de chiens.

**Les inscriptions au planning se font uniquement par téléphone au 06.24.04.49.53**

### *L'attitude à adopter :*

- Avoir une forte motivation et aimer les animaux.
- Ne pas agir comme vous le souhaitez mais comme les chiens le nécessitent et selon le règlement et les indications des responsables.
- Ne pas hésiter à demander des conseils et à signaler les problèmes aux employés qui connaissent bien les chiens et sauront vous renseigner sur la meilleure manière de les aborder.
- ne s'engager que selon ses capacités physiques.
  - s'engager à n'exercer aucune violence sur les animaux. Nos chiens ont été abandonnés, pour certains maltraités ou ont perdu leurs maîtres. Ils ont donc besoin de douceur pour reprendre confiance avec l'humain.



# Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux  
33260 La TESTE DE BUCH

- Avoir un langage et un comportement adaptés à la vie en collectivité.

## *Le guide du bénévole promeneur :*

Pour le Bénévoles débutant : lors des premières balades, vous serez accompagnés par un responsable dont vous écouterez les conseils.

A chaque arrivée, le bénévole doit impérativement signaler sa présence.

Le portail de l'entrée principale et le petit portillon au fond du refuge doivent être obligatoirement fermés après chaque passage afin d'éviter les échappées de chiens.

Avant de prendre un chien, demandez aux employés présents ou à la présidente, les informations pour l'ordre de sortie des chiens. Il se peut que certains chiens ne puissent pas être promenés par les bénévoles. (pour raisons diverses).

Ne pas sortir les chiens dont l'enclos porte le panneau « ne pas sortir », sauf sur autorisation par un responsable.

Sortez en priorité les chiens qui n'ont pas été promenés auparavant ; même si vous avez des affinités avec certains loulous.

Respectez vos capacités physiques pour les balades.

Si un bénévole ne se « sent » pas de sortir un chien : qu'il ne le fasse pas !

Assurez-vous toujours, avant de rentrer ou sortir d'un parc, qu'aucun chien ne soit dans l'enceinte du refuge.

En entrant dans le parc/ box du chien, parlez-lui pour le rassurer.

Tous les chiens présents dans un même parc, sont promenés ensemble.

En cas de problème à la sortie du parc/box, faire appel à un employé.

Après avoir pris une laisse : toujours vérifier l'état du mousqueton, et du cordon (idem pour les colliers et harnais.). Contrôler le réglage du collier ou harnais.

A noter : privilégier la longe à la laisse courte ; car une balade pour un chien de refuge est un moment de « liberté » et non de travail ou de contrainte.

### **A retenir :**

- **Tenir serré** le chien à l'intérieur du refuge (loin des grillages des parcs voisins..)
- **Ne pas laisser votre chien approcher** les visiteurs ou autres bénévoles sans discussion préalable.
- **Ne pas stationner** sur les lieux de passage des chiens.

Parcourir le même chemin de balade à l'aller et au retour. Voir les tracés sur les portails et tourner les plaquettes : (rouge = balade en cours et blanc = chemin libre)



# Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux  
33260 La TESTE DE BUCH

## *La sécurité en balade :*

En balade, le bénévole respecte les consignes mises en place :

- Jamais il ne lâche le chien en dehors du refuge, ni hors du box/parc (sauf accord d'un responsable).
- Pour les 2 parcs à côté de l'infirmerie : sortie par le grand portail et balade côté scierie /route ;
- Parcs côté chalets : sortie par le portillon et balade côté forêt.
- Aucun de passage devant les courettes, ni devant la fourrière.
- Balade d'1 chien par 2 bénévoles maxi
- Balade de 2 à 3 chiens avec 3 bénévoles maxi.
- Rentrer les chiens en duo ou trio, tous en même temps.
- Pas de seconde balade avant que tous les chiens du refuge ne soient sortis.
- Les chiens à l'infirmerie : penser à remettre la collerette.

**IMPORTANT** : pour certains chiens, il peut y avoir des consignes très strictes à respecter impérativement.

Le bénévole s'engage à prendre un rythme adapté à chaque chien.

Pour les chiots : pas de promenade sauf sur autorisation.

Au retour de la balade, veiller à fermer correctement la porte de l'enclos avant de détacher le chien.

Lorsque les balades sont faites, nous vous remercions de remettre les accessoires (laissez, longues et harnais) à leur place. S'ils sont défectueux ou usés ; le signaler.

**Socialisation** : certains chiens traumatisés ont besoin de retrouver confiance en l'humain avant leur adoption. Auparavant demander conseil et autorisation auprès du personnel ou responsable :

- Il faudra donc faire preuve de patience et douceur et passer du temps avec eux , les familiariser a votre présence , au toucher ...
- Ne jamais contraindre un chien qui se montre peureux.
- Toute récompense d'action positive (caresse, flatterie, friandise) l'encourage à se comporter correctement.
- Dire « Non » au chien s'avère parfois nécessaire lorsqu'il ne se comporte pas bien ou se met en danger.

Nous vous encourageons à appliquer ces petites règles lors de vos sorties en balade.

**Joilettage** : Il est possible de brosser nos pensionnaires pour leur apporter un peu de Bien-être, et contrôler (en été) qu'il n'y ai pas d'épillettes accrochés au pelage.

## **Nourriture des chiens :**

Il est interdit de donner des aliments pour humains aux chiens ainsi que des os.

Ne pas donner de ration supplémentaire aux chiens ni même en retirer une. Les gamelles sont préparées en accord avec la santé et le poids du chien.



# Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux  
33260 La TESTE DE BUCH

## ***Travail en équipe :***

Le bénévole accepte de s'intégrer dans une équipe de travail composée du personnel salarié, des membres du bureau et d'autres bénévoles, afin d'apporter une aide efficace. Il s'engage à respecter les décisions prises par la direction, et les employés. Ces personnes étant en contact quotidien avec les chiens, ils agissent au mieux pour leur santé et leur confort.

## ***Participant à la communication extérieure*** (site internet ,facebook, flyers...)

L'image de notre association est importante.  
Elle doit refléter notre politique et nos choix.  
Elle doit donc favoriser la venue dans le refuge de futurs adoptants, et servir au mieux la cause animale.

## ***Participant aux collectes de fonds :***

Dans le but de collecter des fonds pour nos chiens et le refuge, certains bénévoles participent à des vide-greniers, vente de calendriers, corbeilles de noel, collecte de croquettes...  
Un peu de renfort sera le bienvenu, car au sein d'un association, toutes les activités nécessitent d'être définies au préalable avec un responsable qui vous guidera dans la marche à suivre.

## ***Confidentialité :***

Le bénévole s'engage à respecter la CONFIDENTIALITE des informations internes au refuge : animaux dangereux, saisies, enquêtes, maladies, organisation, informations sur les salariés et les bénévoles....  
Tout manquement à la préservation de la confidentialité, peut entraîner l'arrêt de la collaboration avec le refuge.

## ***Relation avec le public :***

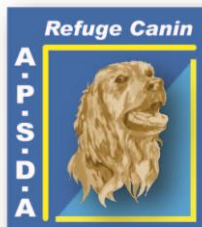
N'oubliez pas que vous représentez le refuge : soyez courtois et respectueux. Si un problème ou conflit se présente, consultez la présidente.

## ***Respect des décisions et informations :***

Toutes les décisions prises par la direction doivent être respectées. Le bénévolat est soumis à l'assentiment de la présidence du refuge qui se réserve la possibilité, si la collaboration n'est pas satisfaisante, d'y mettre fin.

LA TESTE DE BUCH, le 23 décembre 2024

-



# Association Pour la Sauvegarde Des Animaux

Le Natus – route de Cazaux  
33260 La TESTE DE BUCH